



**53<sup>EME</sup> SESSION DE LA COMMISSION DE LA  
CONDITION DE LA FEMME SUR LE THEME :  
« PARTAGE DANS LES CONDITIONS D'EGALITE,  
DES RESPONSABILITES ENTRE LES FEMMES ET  
LES HOMMES, EN PARTICULIER DES SOINS  
DISPENSES DANS LE CONTEXTE DU VIH/SIDA. »**

**Déclaration de la délégation du Burkina Faso**

**Par Madame Isabelle B. Diallo**

**(Conseiller Technique de Madame le Ministre de la Promotion de la femme)**

**Chef de délégation**

**New York, 4 mars 2009**

**Vérifier à l'audition**

**Monsieur le Président,**

Permettez moi, tout d'abord, au nom de la délégation du Burkina Faso, de vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la 53<sup>ème</sup> session de la Commission de la Condition de la Femme. Soyez assuré du soutien et de la pleine collaboration de ma délégation.

Le thème dont nous traitons aujourd'hui, « **Partage dans les conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA.** » est d'une brûlante actualité et mérite à cet égard, que nous lui accordions une attention particulière.

**Monsieur le Président,**

Il est de plus en plus reconnu que le VIH/SIDA intensifie les inégalités, *notamment* celles liées au Genre et *au non respect* des droits des femmes et des jeunes filles. En dépit du nombre inégal d'hommes et de femmes souffrant du VIH/SIDA, les chiffres globaux *révèlent* des disparités considérables des deux sexes face à cette maladie.

Au Burkina Faso, le rapport ONUSIDA 2008 estime à 1,6% le taux de séroprévalence. Sur une population de 120 000 adultes vivant avec le VIH, 61 000 sont des femmes. Chez les femmes en âge de procréer, de 15 à 49 ans, des sites sentinelles de séro-surveillance ont permis de dénombrer un taux de 2,3%.

**Monsieur le Président,**

En dépit de certains indicateurs qui affichent une stabilisation de la pandémie du VIH/SIDA, les efforts doivent être poursuivis, surtout en ce qui concerne l'élimination des disparités entre hommes et femmes.

S'agissant du Burkina Faso, la dynamique nationale dans la lutte contre le VIH/SIDA s'inscrit dans les dispositifs nationaux et internationaux garantissant le droit à la santé et à la vie. Elle trouve son fondement dans la politique nationale de promotion de la femme qui inscrit en son axe stratégique n°4, la santé de la mère et de l'enfant comme priorité de la politique de développement de notre pays.

En conséquence, la lutte contre le VIH/SIDA se fait de manière globale, multisectorielle, décentralisée et vise en premier lieu les groupes vulnérables et les populations les plus démunies.

Dans un contexte national marqué par la féminisation de la pandémie, les femmes et les hommes sont particulièrement interpellés pour jouer un rôle de leadership, en vue de mobiliser davantage tous les acteurs dans la prévention et la prise en charge des personnes infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA et les IST.

**Monsieur le Président,**

En célébrant la journée internationale de la femme le **8 mars 2008**, sous le thème « **Femme et VIH/SIDA, la féminisation de la pandémie** », le Burkina Faso a voulu interpellé, encore une fois, les hommes, les femmes, les acteurs et les partenaires de la lutte contre la pandémie sur l'impérieuse nécessité de prendre en compte le Genre,

notamment dans le partage des responsabilités en particulier des soins dispensés aux personnes infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA.

La présente session est donc une occasion pour nous d'informer la communauté internationale sur la féminisation croissante de la pandémie et de les interpeller à prendre plus d'engagements à divers niveaux pour protéger la population féminine.

**Monsieur le président,**

Face à la problématique du VIH/SIDA et les IST au Burkina Faso, on dénote un engagement exceptionnel de Son Excellence Blaise Compaoré, qui préside le Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST.

Au niveau du Gouvernement, la prise en compte du genre dans la lutte contre le VIH/Sida, est clairement exprimé dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et le Cadre stratégique de lutte contre le VIH/Sida et les IST (CSLS) 2006-2010.

Dans un souci de partage de responsabilités entre les hommes et les femmes, et en particulier les soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA, le Burkina Faso entreprend des actions de prévention et de campagnes de sensibilisation au profit des jeunes, des femmes et des hommes sur le changement de comportement, le soutien économique aux personnes vivant avec le VIH, le soutien alimentaire et psychologique aux femmes et aux hommes, l'appui à la scolarisation des orphelins et enfants vulnérables (OEV) et la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME).

De même un Cadre de concertation genre existe et a pour but de financer le programme de prise en compte du genre.

Sur le plan associatif des actions sont menées au niveau communautaire et permettent aux femmes de participer, aussi bien dans les activités de prévention, de prise en charge médicale que de soutien aux malades. Le Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST (SP/CNLS), avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers met en œuvre des programmes particulièrement ciblés sur les femmes et les jeunes en vue de réduire leur vulnérabilité face au VIH/Sida.

Dans le domaine de l'éducation certains programmes en cours visent à renforcer l'accès des femmes aux informations, notamment celles relatives au VIH/Sida. Il s'agit de :

- l'Education en matière de Population, destinée à renforcer les capacités et les compétences des enseignants,
- l'Education en matière de Population pour la Jeunesse Rurale
- l'Education en Matière de Population pour les agents de Vulgarisation en cours d'emploi.

Sur le plan législatif, des dispositions majeures sont à noter. Il s'agit :

- de la loi n°49-2005/AN du 22 décembre 2005 portant santé de la reproduction dont l'article 14 est relatif au droit des PVVIH ;

- de la ratification le 24 novembre 1984 de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et messieurs,**

Le Burkina Faso est convaincu que la Commission de la condition de la femme continuera d'apporter des appuis permanents en vue de renforcer la prise en compte du partage des responsabilités entre femmes et hommes pour les soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA.

Je voudrais porter une attention particulière aux personnes vivant avec le VIH/SIDA qui, malgré des souffrances de toutes sortes et des contraintes sociales liées à notre contexte socio-culturel, font montre de courage et de combativité au sein de leurs associations pour que progresse la lutte contre la pandémie.

Je saisis cette opportunité pour lancer un vibrant appel à la communauté internationale en vue d'une mobilisation conséquente de ressources pour la mise en œuvre de stratégies et de programmes cohérents à même de répondre efficacement et de façon équitable aux besoins spécifiques des femmes et des hommes.

Mon pays, le Burkina Faso, reste engagé pour apporter sa contribution à la lutte contre le VIH/SIDA, en mettant un accent particulier sur l'accessibilité et l'équité dans la prise en charge globale des femmes et des hommes vivant avec la maladie.

**Je vous remercie**